



## La lettre du village de Saint-Gibrien n°1 / juin 2020

### MOT DU MAIRE

Je tiens très sincèrement à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée le 15 mars 2020 lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. Je remercie toute l'équipe qui m'a accompagné et avec laquelle nous avons bâti notre feuille de route. Je tiens à remercier aussi Mr LIBERA Patrick, maire pendant 12 ans ainsi que les trois conseillers municipaux qui ont choisi de ne pas postuler pour un nouveau mandat, Mr MILLON Florent, Mr CHEMIN René, Mr BOUHENNI Louis

Comme nous l'avons indiqué dans notre feuille de route, notre village mérite une vie sociale animée, une collectivité unie, respectueuse des règles élémentaires de civisme, et enthousiaste à l'idée de partager des moments de convivialité au sein d'infrastructures adaptées, d'espaces agréables et d'axes routiers sécurisés. Cela ne sera possible qu'avec le concours de tous, participation qui peut se manifester au travers de divers vecteurs ; participation aux conseils municipaux, mails, boîtes à lettres municipales et rendez-vous particuliers.

Vous serez toujours les bienvenus à la mairie et nous mettrons tout en œuvre pour essayer de vous satisfaire et de répondre à vos attentes. La mairie, c'est « la maison du peuple » et vous y serez chez vous, avec le meilleur accueil.

Il y a beaucoup de pays dans le monde où les hommes voudraient vivre comme en France, avec nos lois et notre démocratie ; nous avons de la chance.

Pour terminer ce petit mot, je voudrais citer Victor Hugo, qui en 1875, a écrit un livre intitulé "Le droit et la loi". Je cite :

« La formule républicaine a su admirablement ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait, la gradation est irréprochable. Liberté, égalité, fraternité, rien à ajouter, rien à retrancher, ce sont les trois marches du perron suprême. La liberté c'est le droit, l'égalité c'est le fait, la fraternité c'est le devoir, tout l'homme est là ».

A l'issue du conseil municipal du 13 juin, les vice-président(e)s et suppléant(e)s ont été désignés :

| COMMISSIONS  | VICE-PRESIDENT(E)    | SUPPLEANT(E)       |
|--|----------------------|--------------------|
| FINANCES   | ROSTAN Colette       | QUINQUENEL Patrick |
| URBANISME (Infrastructure, voirie, réseaux)                | HAQUELLE GUY         | BARDIN Axel        |
| ACTIVITES (Cérémonies, festivités, sport, lien associatif) | STEPHAN Virginie     | STEVENS Guillaume  |
| ENVIRONNEMENT (cadre de vie, espaces verts)                | CARBONNEAUX Isabelle | GUYOT Patrick      |
| INFORMATIONS et COMMUNICATION                              | HUBER Hervé          | ROSTAN Colette     |

#### CONTACT

Maire : Hervé HUBER 06 16 39 14 33  
 1<sup>ere</sup> adjointe : Colette ROSTAN 06 86 69 72 84  
 2<sup>ème</sup> adjoint : Guy HAQUELLE 06 79 71 60 86  
 Mairie : 03 26 70 53 22  
 Mail : [commune.saintgibrien@wanadoo.fr](mailto:commune.saintgibrien@wanadoo.fr)  
 Facebook : Mairie de Saint-Gibrien  
 Internet : <https://saint-gibrien.tk>

#### OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 10h-12h et 14h-16h  
 Mardi : 10h-12h et 14h-18h  
 Mercredi : fermée  
 Jeudi : 10h-12h et 14h-16h  
 Vendredi : 10h-12h et 14h-16h  
 Rappel : des sacs pour les déjections canines sont disponibles en mairie



#### Solidarité

- 600 masques lavables distribués suite à un appel Facebook
- Création bénévolement du site internet
- 50 actions, au profit de nos aînés, réalisées
- Achat de 540 masques lavables par la mairie



#### Individualisme

- Recrudescence des décharges sauvages
- Déjections canines sur la voie publique
- Non-respect des horaires pour les nuisances sonores (cf. verso)
- Non-respect des règles de brûlage

## Civisme et vivre ensemble, respect d'autrui

### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de **bricolage** ou de **jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

### Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence)

entre 20h et 7h et toute la journée du dimanche et des jours fériés

### Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (jusque 450 €).

## Vie associative

ALC  
(Association Loisirs et Culture)  
Mme Mélanie DETAILLE  
21 Rue du Château d'eau  
51510 Saint-Gibrien  
Tél : 03 26 26 99 16

Football club  
Saint-Gibrien/Matougues  
Mr Nicolas RUEFF  
1 Rue de Fagnières  
51510 Saint-Gibrien  
Tél : 03 26 64 02 26

Club des beaux jeudis  
Mme Monique FLAMAND  
3 Chemin des Jardins  
51510 Saint Gibrien  
Tél : 03 26 21 05 46

## Communication

Prévisions conseils municipaux (dates définitives sur le panneau d'affichage communal)

- Vendredi 10 juillet 18h30
- Vendredi 28 août 18h30
- Vendredi 25 septembre 18H30

Rappel : les conseils municipaux, en temps normal, sont ouverts au public.

Des masques chirurgicaux sont disponibles, si nécessité, en mairie. Retrait aux horaires d'ouverture.

**L'équipe municipale compte sur votre participation à l'étude en cours quant à vos attentes, formulaire à retourner au plus tard le 21 août 2020 en mairie ou par mail [commune.saintgibrien@wanadoo.fr](mailto:commune.saintgibrien@wanadoo.fr).**

## Conseil municipal du 13 juin

Hormis la désignation des commissions communales, les représentants de la commune auprès des organismes et syndicats « institutionnels » ont été désignés.

Décisions prises à l'unanimité :

- Retrait des haies hauteur croisement RD3/Grande Rue ;
- Retrait des 2 panneaux d'affichage gris devant la mairie ;
- Installation de 2 boîtes à livres, une sur la place de la mairie, une à coté du terrain de jeux pour enfants ;
- Commémoration de l'appel du 18 juin à 11h.

Etudes en cours :

- Inscription de l'église aux journées du patrimoine ;
- Piétonisation de la voie entre le pont SNCF, Grande Rue et le barrage ;
- Réduction ou changement de type d'éclairage plus écologique et moins onéreux ;
- Réfection plancher du grenier de l'église ;
- Reprise des travaux zone du château d'eau (étanchéité de la coupole et zone loisirs).